

samedi 16 mai 2009



## **forum « vos libertés, votre sécurité »**

### **Les fichiers police-gendarmerie en question**

Exposer les moyens et les actions des forces de l'ordre, répondre aux interrogations, lever les incompréhensions, mais aussi écouter les propositions et échanger autour des besoins de la population, afin de tirer profit des expériences de chacun des acteurs de la chaîne de la sécurité, le forum « vos libertés, votre sécurité, parlons-en ensemble » qui a pris place mercredi à l'Embarcadère a tenu ses promesses. Parmi les différents sujets évoqués, celui des fichiers a notamment permis un très large échange de vues contradictoires.

On recense entre police et gendarmerie près d'une quarantaine de fichiers allant du STIC (infractions) au Judex (banque judiciaire de documentation) en passant par celui des permis de conduire ou des crimes. Le principe, selon le capitaine Vialenc, est d'avoir une mémoire consultable par les seuls policiers ou gendarmes. « On ne peut en effet imaginer une police moderne se priver de ce genre de moyens ; les forces de l'ordre en ont besoin pour travailler » assure M. Humbert qui donnait quelques exemples. Le fichier des cartes grises a l'an dernier permis de retrouver 177 000 voitures volées, celui des profils génétiques de résoudre 20 000 affaires, celui des empreintes digitales 10 000 affaires.

Pour autant, les interrogations et les craintes sont nombreuses : la confidentialité des sources, la mise à jour des données (le toilettage devant être effectué par le Procureur de la République), leur utilisation, la vulnérabilité des fichiers (tout système comportant sa faille) mais aussi, pour les personnes fichées, la présomption de culpabilité. Des arguments battus en brèche par les intervenants : « ce qui pose problème, ce sont les métabases que des gens cherchent à vendre ; nos fichiers sont sécurisés » dira le capitaine Valenc. « Si le fichier génétique avait existé à l'époque, le tueur en série Guy Georges n'aurait commis que deux assassinats » relevait le commissaire Vacher, M. Humbert insistant quant à lui sur l'éthique et ajoutant : « Il faut également se mettre à la place des victimes qui demandent des résultats ».

La sécurité est un devoir vis-à-vis des citoyens et une responsabilité partagée.